

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **40 (1969)**

Heft 11

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

PD4

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XL^e ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 11 Novembre 1969

SOMMAIRE

Problèmes horlogers — L'industrie horlogère suisse et la concentration — Le Statut légal de l'industrie horlogère — La recherche horlogère dans les industries de base — La commercialisation du produit horloger — L'amnistie fiscale : un succès ? — Chronique économique

Problèmes horlogers

Le présent numéro des « Intérêts du Jura » est entièrement consacré à des problèmes horlogers. Il contient cinq articles que nous sommes en mesure de publier grâce à l'obligeance de la Chambre suisse de l'horlogerie et de la « Revue suisse de l'horlogerie » à La Chaux-de-Fonds. Notre revue se devait de traiter de manière assez approfondie quelques-uns des problèmes d'un secteur important de l'économie jurassienne.

Malgré le morcellement de la production, relève notamment le professeur F. Schaller, l'horlogerie est un « malade qui se porte très bien ». Toutefois, en raison de la concurrence internationale qui « se manifeste moins sur les prix que sur la recherche, l'innovation, la publicité, la conquête des marchés et leur domination », la grande entreprise a beaucoup plus de chances de parvenir à s'imposer sur les marchés mondiaux. Aussi, selon M. Schaller, s'agit-il de développer ou de créer quatre ou cinq grandes firmes à vocation réellement mondiale dans le sillage desquelles s'écoulera la production des entreprises petites et moyennes. Un second article traite du Statut légal de l'horlogerie, expliquant pourquoi il a été mis sur pied et se justifie encore à l'heure actuelle. Pour sa part, M. Renfer, directeur général de l'Asuag, insiste sur l'importance de la recherche dans les industries horlogères de base. M. Bellmann, directeur du Centre international de l'industrie horlogère suisse, se livre à de pertinentes remarques sur la commercialisation du produit horloger ; l'avenir, écrit-il notamment, est à la « commercialisation intégrée », fondée sur un développement de toutes les fonctions « verticales » dans les deux sens, de la fabrication à la consommation et de l'étude du marché à la conception du produit. Dernier article, celui de M. Karl Obrecht, président de l'Asuag, consacré à la concurrence étrangère. L'industrie horlogère suisse écoule les 97 % de sa production à l'étranger. Nos fabricants luttent tout à la fois entre eux et contre les industries japonaise, soviétique, américaine, etc. Si l'indispensable restructuration intervient dans l'industrie horlogère suisse, celle-ci peut toutefois envisager l'avenir avec optimisme.

ADIJ